



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Opioïdes - Agence nationale de sécurité du médicament

Question écrite n° 17750

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les médicaments antidouleurs ayant des effets comparables à l'opium, dits aussi opioïdes. Dans un rapport publié le 20 février 2019, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) fait pour la première fois un bilan de la consommation d'opioïdes en France. Un état des lieux très attendu puisque ces substances sont à l'origine d'une crise sanitaire sans précédent aux États-Unis : chaque jour, 115 Américains meurent d'un surdosage d'opioïdes. D'après l'ANSM, les Français sont de plus en plus nombreux à prendre ces médicaments : en 2015, près de dix millions de prescriptions ont été délivrées (tramadol, morphine, codéine) alors même qu'ils peuvent entraîner une forte dépendance, voire, en cas de surdose, la mort par arrêt respiratoire. Le risque de surdose et de dépendance est inhérent à ces médicaments car le patient développe rapidement une tolérance à leur égard et est donc contraint d'augmenter les doses pour ressentir les mêmes effets. Si la France n'est pas dans une situation comparable à celle des États-Unis, l'augmentation rapide du nombre d'intoxications, d'hospitalisations et de décès montre qu'il faut rester vigilants. En effet, en dix ans, le nombre annuel d'intoxications par des antalgiques opioïdes a doublé. Au total, 2 762 accidents de ce type ont été signalés entre 2005 et 2016. Le nombre d'hospitalisations a augmenté de 167 % depuis 2000, concernant en 2017 près de 2 600 personnes. Quant au nombre de décès, il a connu un bond de 146 % entre 2000 et 2015. Désormais, quatre personnes meurent chaque semaine d'une surdose d'antidouleur opioïde. Par ailleurs, le rapport de l'ANSM souligne qu'il s'agit le plus souvent de personnes qui présentent systématiquement des facteurs de vulnérabilité qui incitent au mésusage de ces médicaments aux effets anxiolytiques. C'est pourquoi elle souhaite connaître les solutions envisagées pour identifier les patients à risque et mieux informer les professionnels de santé.

Texte de la réponse

Les opioïdes sont des substances d'origine naturelle ou de synthèse, ayant un potentiel d'abus et de dépendance élevé, mais possédant des propriétés pouvant être utiles en thérapeutique. Certains opioïdes sont utilisés comme médicaments, dans le traitement de la douleur ou pour la prise en charge de la dépendance aux opiacés (traitement de substitution). Ils peuvent parfois faire l'objet d'un usage non conforme aux standards thérapeutiques. L'enjeu pour les autorités sanitaires est de garantir l'accessibilité des médicaments opioïdes pour toute personne en ayant besoin tout en sécurisant au mieux leur utilisation. D'autres opioïdes sont illicites et utilisés pour des usages récréatifs ou dans un contexte d'addiction. Les opioïdes, licites ou illicites, peuvent être à l'origine de surdoses avec un risque de décès. En France, le nombre de décès par surdose aux opioïdes (licites et illicites) était estimé à 373 en 2015. Ce nombre tend à augmenter ces 15 dernières années, mais reste sans commune mesure avec la situation des États-Unis. L'évolution de la consommation des antalgiques opioïdes est à mettre en perspective avec l'amélioration de la prise en charge de la douleur. Certains signaux incitent cependant à la vigilance, comme le développement d'usages problématiques ou de dépendance concernant des personnes avec des prescriptions d'opioïdes initialement à visée antalgique, et la hausse des hospitalisations en lien avec des intoxications par des opioïdes. Par ailleurs, la diffusion de nouveaux opioïdes de synthèse très puissants tels que les analogues du Fentanyl incite également à une vigilance accrue.

Plusieurs mesures en place contribuent à la prévention des surdoses et des décès par surdoses d'opioïdes, parmi lesquelles : un encadrement étroit des conditions de prescription et de délivrance des médicaments opioïdes, une offre sanitaire spécialisée en addictologie en ville et à l'hôpital incluant soins et réduction des risques, une offre de soins structurée pour la prise en charge de la douleur, un dispositif de surveillance (en particulier le dispositif d'addictovigilance de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé organisé dans les territoires par les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et le dispositif TREND/SINTES de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies). En 2017, a débuté la mise à disposition de Naloxone (antidote spécifique des surdoses aux opioïdes) pour les usagers d'opioïdes et leur entourage afin de permettre une intervention rapide face à un cas de surdose, dans l'attente des secours, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Des travaux sont en cours pour consolider et amplifier ces mesures.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17750

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2307

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 3092